

Contrat de Projets Etat-Région

Pays de la Loire

2007
2013

édition septembre 2014

BILAN GLOBAL



PRÉFET DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE





Fruit du partenariat entre l'État, la Région et les autres collectivités, le contrat de projets 2007-2013 a joué un rôle de catalyseur des investissements au bénéfice du développement des territoires.

Ce bilan donne à voir comment les projets soutenus préparent l'avenir des Pays de la Loire en renforçant le potentiel de recherche, développant les capacités d'enseignement supérieur et soutenant les filières économiques ; en préservant les ressources naturelles de notre région que constituent l'eau et la biodiversité ; en améliorant les conditions d'accessibilité ; en contribuant à un développement territorial équilibré et source de cohésion sociale.

Les quelques projets présentés donnent un aperçu de la variété des réalisations qui ont été effectuées au cours de la période, et de la mobilisation des partenaires autour d'ambitions partagées.

La volonté du gouvernement d'engager une nouvelle contractualisation témoigne de l'efficacité des contrats, conjugués aux autres dispositifs européens, nationaux et locaux, pour le plein épanouissement des territoires.

Henri-Michel COMET
Préfet de la région des Pays de la Loire



L'année 2014 est une année particulière, marquant la clôture du Contrat de projets 2007-2013. L'occasion de revenir sur sa contribution au développement des territoires.

Malgré les aléas conjoncturels de la période, l'Etat et la Région sont toujours restés vigilants à ce que le Contrat de projets réponde aux exigences du développement économique régional : les engagements ont été tenus, au plus fort de la crise.

C'est également la mobilisation de chacun des acteurs qui a rendu l'exercice possible et je ne peux que me féliciter de la très bonne exécution du Contrat. Elle pourra encore s'améliorer par l'engagement de nouveaux crédits en 2014.

Le Contrat de projets a représenté pour 2007-2013 un engagement financier conséquent de la Région (511 M€), 1 milliard avec la participation de l'Etat. Tout l'enjeu pour la période à venir sera d'articuler davantage l'ensemble des politiques, qu'elles soient régionales (contrats territoriaux, politiques sectorielles), nationales ou européennes (fonds européens), au sein d'une contractualisation intégrée, dans un contexte où la Région devient responsable de la mise en œuvre des politiques européennes sur son territoire.

Jacques AUXIETTE
Président de la Région des Pays de la Loire

Cadre et vocation du contrat de projets État-Région (CPER)

Les contrats de plan sont, depuis leur création par la loi du 29 juillet 1982, l'outil privilégié de la coordination de l'action de l'État et des Régions. Renouvelés à quatre reprises depuis 1984, ils traduisent leurs priorités partagées.

Initialement négociés sur une période de cinq ans, reprenant le calendrier du plan, les CPER sont depuis 2000, préparés sur une durée de sept ans, en cohérence avec la programmation des fonds structurels de l'Union européenne.

Le CPER 2007-2013 a été construit sur le principe de programmation de projets opérationnels, ayant comme caractéristique commune d'être suffisamment avancés dans leur conception pour pouvoir être mis en œuvre dans le calendrier du contrat.

Le diagnostic préalable au CPER 2007-2013, commun avec celui du programme opérationnel FEDER (fonds européen de développement régional), a déterminé une structure commune marquée par la nécessité de réaliser des efforts significatifs au profit de la compétitivité de l'ensemble du tissu économique régional, des entreprises naissantes et des plus grandes, de l'acquisition et de la diffusion des connaissances dans leur acceptation la plus large, de l'accessibilité globale de la région, des fonctions métropolitaines, de l'équipement urbain, du développement durable et du cadre de vie.

❖ L'effet d'entraînement sur la dynamique de projets

Le contrat de projets est un outil de pilotage de politiques publiques présentant une grande réactivité et adaptabilité au contexte socio-économique en constante évolution. Il traduit les engagements partagés pour la période par les acteurs publics, au premier rang desquels l'État et la Région.

Il a permis, au plus fort de la crise économique de 2008, de fournir un cadre aux efforts de plans de relance conduits aussi bien par l'État que par la Région.

Il a fait l'objet de 4 avenants de révision, dont le plus important à mi-parcours, qui ont permis d'optimiser l'engagement des crédits.

❖ L'effet levier du contrat

Bien qu'il ne représente qu'une part modérée des moyens d'intervention de l'État et de la Région, le CPER est un outil essentiel de cohérence des politiques publiques dans leur dimension structurante pour l'aménagement du territoire.

Dans le contexte de clarification des compétences entre l'État, la Région et les différents niveaux de collectivités locales, le CPER est un des outils à déployer en faveur des territoires pour répondre aux enjeux de la compétitivité économique, de l'emploi et de la transition écologique.

CPER, « catalyseur de la mobilisation des acteurs territoriaux »

Les contributions financières de l'État et de la Région s'élèvent respectivement à 491 M€ et 511 M€, auxquels s'ajoutent 235 M€ des collectivités territoriales co-financeurs, et 126 M€ des autres financeurs (Fonds européen de développement régional, Réseau ferré de France, Société nationale des chemins de fer, Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire).

❖ L'articulation avec les autres politiques développées sur les territoires

Les fonds européens. Dans sa conception, le CPER intègre le cadre et les priorités des programmes opérationnels européens. Les calendriers sont rendus compatibles et un dispositif de pilotage commun a été mis en œuvre.

Les politiques contractuelles hors CPER :

✓ Les conventions pluriannuelles adossées au CPER, un élargissement de la contractualisation à des thématiques complémentaires

Dès mars 2007, l'État et la Région ont choisi d'étendre le champ de la contractualisation du CPER à d'autres thématiques, pour un niveau d'engagements de 200 M€ (70 M€ pour l'État et 136 M€ pour la Région). Cela s'est traduit par la signature de conventions pluriannuelles qui concernent les domaines de la recherche, du logement étudiant, des dynamiques de filières, les équipements structurants de l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), l'agriculture et la pêche, la gestion du trait de côte et la défense contre la mer, les transports (suppression des passages à niveau préoccupants), les opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC), la coopération décentralisée et l'égalité entre les femmes et les hommes.

✓ Le Programme de modernisation des itinéraires routiers (PDMI)

Le plan de modernisation des itinéraires routiers initié par l'État en 2009 représente pour les Pays de la Loire un programme d'investissement sur le réseau routier national d'un montant de 232 M€ avec un cofinancement moyen des collectivités à hauteur de 40 %. Il comporte un volet important d'études et de travaux concernant le périphérique de Nantes, des aménagements de la RN 162 (déviations de Moulay-Mayenne), de la RN 249 (Cholet-Bressuire), de la RN 171 (déviations de Bouvron) ainsi que des opérations de protection environnementales et acoustiques. Il a vocation à être poursuivi et complété lors de la prochaine période de contractualisation.

Autres dispositifs :

✓ Le Plan Campus

Initié par l'État en 2008, il vise à rénover et mettre au niveau des standards internationaux l'immobilier des campus d'excellence afin de renforcer leur attractivité et leur rayonnement. Le site nantais a été labellisé Campus prometteur et a ainsi permis de mobiliser des financements de l'État et des collectivités territoriales (Région, Nantes Métropole).

✓ Le Programme d'investissements d'avenir

Le lancement du programme d'investissements d'avenir, basé sur des appels à projets et une sélection par des jurys internationaux, a fait évoluer le paradigme des investissements. Il convient de souligner que les investissements réalisés grâce au CPER ont été déterminants pour assurer le succès et l'ancrage territorial des projets du PIA (exemples de l'IRT Jules Verne et du Technocampus).

La synergie des deux démarches répondant à des logiques différentes - aménagement du territoire et compétitivité - est un enjeu essentiel pour la prochaine période de programmation.

✓ Les contrats régionaux

Outre ses politiques sectorielles, la Région contractualise avec les territoires afin de soutenir les projets menés à leur initiative en réponse à leurs besoins et à ceux de leurs habitants. Les territoires de projets sont variables, d'une à plusieurs intercommunalités, parfois engagés dans un Scot (schéma de cohérence territoriale). Ils décident des projets qu'ils veulent concrétiser avec l'aide de la Région.

Quelques exemples concrets en Pays de la Loire : construction d'une maison des services publics à Seiches-sur-Le-Loir (49), création d'un réseau de chaleur à Fercé-sur-Sarthe afin d'alimenter des bâtiments communaux (72), maison de santé pluridisciplinaire à Barbâtre (85), aménagement de la zone d'activités hippiques à Sennones pour le développement de cette filière (accueil de nouveaux entraîneurs) (53), création d'un pôle environnement à Nozay (44) en lien avec les formations initiales.

Par ailleurs, la Région s'est impliquée aux côtés des trois communes les plus dramatiquement touchées par la tempête Xynthia de février 2010, soit l'Aiguillon-sur-Mer, la Faute-sur-Mer et la Tranche-sur-Mer. Ainsi, le 9 avril 2010, la Région a adopté, dans le cadre de son plan tempête, le principe d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Ce dernier a pour principale vocation d'accompagner ces trois Communes dans la reconstruction de leur territoire. En outre, avant cette nouvelle contractualisation, la Région a souhaité, dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, permettre aux bénéficiaires de ce futur contrat de bénéficier d'un appui méthodologique afin de définir ensemble et avec la Région une stratégie territoriale via une équipe pluridisciplinaire et la société civile.

LE CPER EN QUELQUES CHIFFRES

1 375 M€ au service des territoires et des projets

- 491 M€ de l'État
- 511 M€ de la Région
- 235 M€ des autres collectivités territoriales (Conseils généraux, Villes, intercommunalités...)
- 126 M€ des autres financeurs (Fonds européen de développement régional, Réseau ferré de France, Société nationale des chemins de fer, Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire)

Un bilan d'exécution favorable au 31 décembre 2013...

Le taux d'exécution global du CPER 2007-2013 est largement supérieur à celui de la génération 2000-2006 :

- 90,6 % en programmation (CPER 2000-2006 : 77,9 %),
- 86,0 % en engagement (CPER 2000-2006 : 69,2 %).

Les Pays de la Loire, une des régions aux meilleurs taux d'exécution :

- 3ème en programmation (taux moyen national 2007-2013 : 70 %¹),
- 2ème en engagement (taux moyen national 2007-2013 : 62 %¹),
- 2ème en paiement (taux moyen national 2007-2013 : 59 %¹).

Exceptionnellement, afin qu'il n'y ait pas d'année blanche en termes d'investissements, l'exécution du CPER a été prolongée d'une année. Les engagements prévisionnels 2014 s'élèvent pour l'Etat à 14 M€ : 7,5 M€ pour l'axe 1 "Economie de la connaissance, compétitivité, innovation, emploi" (dont 4,7 M€ pour l'enseignement supérieur et la recherche), 2,6 M€ pour l'axe 2 "Environnement et développement durable" et 3,9 M€ pour l'axe 4 "Développement territorial et cohésion sociale" (dont 3,2 M€ de crédits du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)). Conformément à ses objectifs initiaux, la Région vise, au 31 décembre 2014, un taux d'engagement à hauteur de 100 %, sous réserve de l'avancement des opérations.

...permis grâce à deux modalités

La logique d'un contrat de projets. Dans la phase d'élaboration du contrat, ont été identifiés les projets prêts à être exécutés dans le calendrier du contrat.

Des adaptations tout au long du contrat dans le cadre des avenants et des plans de relance. Pour optimiser les taux d'exécution, la collaboration Etat-Région a permis des adaptations en termes de priorisation des projets et des financements, notamment au plus fort de la crise, au travers des plans de relance de l'investissement.

¹ Données issues du logiciel comptable et de suivi PRESAGE

LES MOMENTS CLÉS DU CONTRAT

La négociation

La négociation s'est organisée autour de principes et priorités fixés dans le mandat de négociation du Premier ministre aux Préfets de région.

❖ Une articulation autour de la notion de projets à la différence du plan

Les projets prêts à démarrer dès la signature du contrat ou en capacité de se concrétiser dans le calendrier ont été sélectionnés.

❖ La participation financière des collectivités territoriales

Outre les participations financières de l'État et de la Région, le contrat a identifié les contributions des collectivités territoriales et des établissements publics de l'État.

❖ Le partage des maîtrises d'ouvrage

Après concertation entre les différents financeurs, les maîtrises d'ouvrage ont été réparties en fonction du niveau de priorité attaché aux projets par les financeurs dans le cadre de leur propre politique.

❖ Une articulation forte avec les fonds européens

Elaborés conjointement, la cohérence entre le Programme opérationnel du Fonds européen de développement régional (Programme opérationnel FEDER) et le CPER a permis d'identifier dès le début de la période des contreparties financières, qui se sont traduites par un engagement rapide des fonds européens. Cela constitue également un avantage important pour les porteurs de projet leur donnant ainsi une lisibilité plus grande sur les perspectives d'accompagnement financier en combinant les financements d'origines communautaire et nationaux.

450 M€ ont été mobilisés comme contreparties pour appeler un financement européen de l'ordre de 135 M€.

Enfin, les dispositifs de suivi (comités régionaux de suivi des fonds européens et du CPER) et de révision (révision à mi-parcours) ont été menés de manière concomitante.

Un document adaptable

❖ La révision à mi-parcours

La révision à mi-parcours, prévue dans le cadrage national des CPER, a eu pour objet de s'assurer de l'avancée du contrat dans les délais des engagements contractuels. Réalisée parallèlement à celle du Programme opérationnel FEDER 2007-2013, elle a mobilisé l'ensemble des acteurs du contrat (État, Région, collectivités locales, porteurs de projets) et a été menée sur l'ensemble des axes d'intervention.

La révision, finalisée le 6 septembre 2011, a permis d'adapter la répartition des financements contractualisés sur différents projets, tout en maintenant l'équilibre global du contrat.

❖ Les autres avenants : des opportunités pour optimiser la relation entre les besoins et les moyens

L'avenant du 22 juillet 2009 a permis d'intégrer au volet territorial du CPER un programme spécifique pour le territoire de l'île d'Yeu avec un accompagnement financier complémentaire de 1,2 M€ de chacun des trois cofinanceurs État, Région et Conseil général de Vendée.

Les avenants des 25 janvier 2013 et 4 février 2014 ont permis d'ajuster le contenu du contrat de façon à permettre sa mise en œuvre optimale au regard de l'avancement des projets, de l'évolution de leurs coûts, de leur degré de priorité et de l'évolution du contexte de mise en œuvre.

Ces ajustements, réalisés à enveloppe constante, ont respecté les orientations initiales du CPER ainsi que ses principaux projets.

Un dernier avenant sera pris au cours de l'année 2014 de façon à proroger d'un an la durée de vie du contrat.

BILAN PAR AXE

Un contrat structuré autour de quatre axes :

CPER Pays de la Loire 2007 - 2013		Coût total	État	Région
Axe I	Economie de la connaissance, compétitivité, innovation et emploi	614,356 M€	250,817 M€	194,326 M€
Axe II	Environnement et développement durable	122,583 M€	59,610 M€	62,973 M€
Axe III	Accessibilité et transports	402,550 M€	100,000 M€	116,495 M€
Axe IV	Développement territorial et cohésion sociale	235,504 M€	80,277 M€	136,817 M€
TOTAL		1 374,993 M€	490,704 M€	510,611 M€

AXE 1

Economie de la connaissance, compétitivité, innovation et emploi

La labellisation de pôles de compétitivité, la dynamique de filières, les orientations fixées par le schéma régional de l'économie et de l'emploi durables (SREED), le schéma régional formations, santé, social et territoires (SFSST) et celui de la recherche (SRR), ont constitué les cadres de développement respectifs de l'action de l'État et de la Région pour répondre à cet enjeu majeur de développement : faire de la région des Pays de la Loire une région de la connaissance, compétitive et innovante.

Le CPER, au travers des actions et des projets financés, visait les objectifs suivants :

- ✓ favoriser un développement qualitatif et quantitatif de la recherche et de l'enseignement supérieur ;
- ✓ renforcer l'innovation dans les entreprises et notamment dans les PME/PMI ;
- ✓ accompagner les mutations en matière d'économie et d'emploi et sécuriser les parcours professionnels.

A. Enseignement supérieur

Les projets ont consisté à moderniser, réhabiliter et mettre aux normes des locaux d'enseignement et de vie étudiante.

Pour les établissements relevant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, cela correspond à des surfaces nouvelles de 54 000 m² et des surfaces réhabilitées de 10 900 m², dont la répartition est reprise dans le tableau ci-contre :

→ **125,430 M€ ont été contractualisés sur la période, dont 88,709 M€ par l'État et la Région.**

→ **88,4 % des engagements pris par l'État et la Région ont été programmés au 31/12/2013 (78,430 M€).**

Réalizations sur 2007-2013		
Etablissements relevant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Surfaces neuves construites	Surfaces réhabilitées
Nantes, Saint Nazaire, La Roche-sur-Yon	26 599 m ²	1 874 m ²
Angers	14 945 m ²	7 219 m ²
Le Mans, Laval	12 070 m ²	1 789 m ²

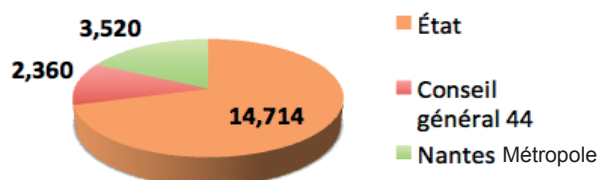
Bibliothèque universitaire de santé de Nantes

Maître d'ouvrage : État

Surfaces neuves : 5 442 m²

Dans le cadre du projet global de reconstruction de la faculté de médecine, un nouveau bâtiment dédié aux études de pharmacie a été construit comprenant la bibliothèque universitaire de santé.

Montant des engagements CPER au 31/12/2013 (en M€)



Espace vie étudiante au Mans

Maître d'ouvrage : État

La livraison du bâtiment a eu lieu en mars 2011.

Cette opération a été inscrite au CPER pour un montant de 3 M€ financés par l'État et 0,8 M€ dans le cadre du plan de relance (hors CPER). Au 31/12/2013, l'État a engagé la totalité de sa participation.

Les instituts universitaires de technologie (IUT)

Le CPER a permis d'axer l'action de l'État et de la Région vers la rénovation et l'extension des IUT de la région. A titre d'exemples :

Le 4^{ème} département informatique à l'IUT de Laval

Maître d'ouvrage : Région des Pays de la Loire

Les locaux ont été inaugurés le 28 novembre 2012.

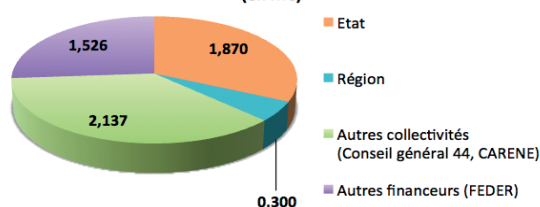
La construction du 4^{ème} bâtiment informatique de l'IUT de Laval, prévue au Contrat État Région 2000 - 2006, s'est poursuivie sur la période 2007 - 2013. Le montant total de cette opération est de 3,201 M€ (État, Région, Conseil général 53, Laval agglomération). Seule la participation État (1,520 M€) a été inscrite au titre du CPER 2007 - 2013. Au 31/12/2013, elle est engagée en totalité.

L'extension de l'IUT de Saint-Nazaire (volet recherche - génie civil)

Maître d'ouvrage : Conseil général de Loire-Atlantique

Le bâtiment a été livré en juillet 2013.

Montant des engagements CPER au 31/12/2013
(en M€)



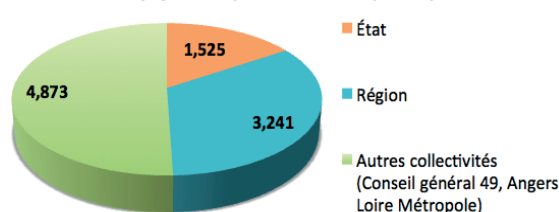
L'IUT d'Angers

Maître d'ouvrage : Région des Pays de la Loire

Cette opération concerne la construction du département génie informatique industrielle ainsi que la restructuration de bâtiments, de façades et de toitures. Pour des raisons économiques et d'unité architecturale, il a été décidé de regrouper ces deux opérations en une seule avec la démolition et la création d'un nouvel accueil.

Une première livraison est intervenue en novembre 2013 ; les derniers travaux devraient s'achever début 2015.

Montant des engagements du CPER (y compris équipements) au 31/12/2013 (en M€)



B. Développement de la recherche et valorisation des savoirs

Les projets visent à renforcer le potentiel ligérien de recherche, notamment dans des axes thématiques à fort potentiel de développement et, ainsi, favoriser le rayonnement international de la région et son inscription dans l'espace européen de la recherche.

Trois grands thèmes ont été retenus : « Sciences de la vie et de la santé », « Sciences et techniques au service de l'environnement », « Société, innovation et diffusion des savoirs », thématique qui concerne le projet sciences humaines et sociales (SHS) auquel s'ajoutent les deux projets « culture scientifique et technique » et « valorisation de la recherche ».

→ **229,049 M€ ont été contractualisés sur la période, dont 104,557 M€ par l'État et la Région.**

→ **89,2 % des engagements pris par l'État et la Région ont été programmés au 31/12/2013 (93,277 M€).**

Le Campus du végétal à Angers

Maîtres d'ouvrages : Conseil général du Maine et Loire, Université d'Angers, INRA

Le projet de Campus du végétal est fédérateur de l'ensemble de la communauté scientifique et économique angevine du secteur végétal. La réalisation de ces infrastructures permettra aux acteurs de ce domaine de mettre en œuvre des ambitions renouvelées, à la fois en matière de recherche, d'enseignement et de transfert de technologie.

Le projet comporte 3 volets :

- un volet immobilier : la construction de l'Institut du végétal et de la Maison du végétal,
- un volet dédié aux installations expérimentales (serres horticoles),
- un volet équipements scientifiques.

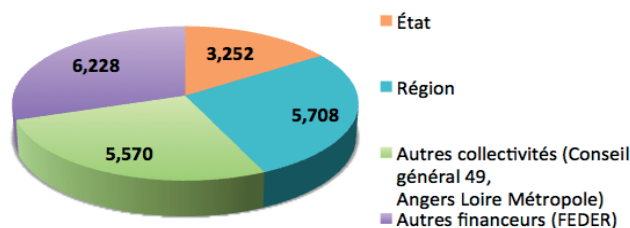
Les Pays de la Loire sont leader en France pour la recherche et la formation dans le domaine du végétal spécialisé : horticulture (rosier), semences, santé des plantes... Sur le plan économique, cet écosystème représente un secteur de premier plan à l'échelle nationale et internationale, soit près de 4 000 entreprises employant quelque 25 000 salariés en région.

Dans ce contexte, le projet de Campus du végétal vise à donner une nouvelle dimension aux activités de recherche et de transfert de technologie sur le végétal.

Les chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants de différentes structures telles que l'Université d'Angers, l'INRA, Agrocampus Ouest et l'École Supérieure d'Agriculture seront désormais rassemblés dans un même bâtiment, permettant ainsi de renforcer leurs collaborations et de développer les complémentarités et les synergies.

Sur ce même site seront installés les laboratoires du centre d'innovation Valinov et l'association Plante et Cité. La proximité directe avec les chercheurs contribuera ainsi au transfert de technologie auprès des entreprises dédiées au végétal spécialisé, en favorisant un peu plus encore les interactions entre les équipes de recherche et le pôle de compétitivité Végépolys et ses entreprises adhérentes.

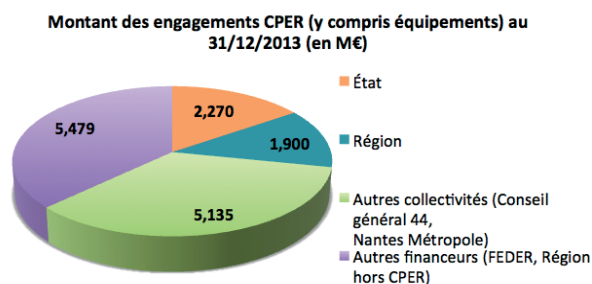
Montant des engagements CPER (y compris équipements)
au 31/12/2013 (en M€)



CEISAM de Nantes (Chimie et interdisciplinarité : Synthèse, Analyse et Modélisation)

Maître d'ouvrage : Université de Nantes

L'institut de chimie moléculaire « CEISAM » est situé au cœur du campus de sciences et techniques de l'Université de Nantes. La création de cet institut fait suite au regroupement de 3 laboratoires de chimie organique au sein de l'UMR CEISAM (unité mixte de recherche : université de Nantes/CNRS), créée en janvier 2008. Ce laboratoire de recherche regroupe 110 personnes dont 62 permanents (chercheurs CNRS, enseignants-chercheurs de l'Université de Nantes et personnels techniques/administratifs).



Au sein du CEISAM, les travaux de recherche fondamentale viennent nourrir une recherche appliquée en cohérence avec les domaines d'excellence régionaux que sont la Santé, le Végétal et l'Agro-alimentaire (INRA) et les Matériaux. Ce dialogue permanent entre chercheurs de disciplines différentes se double de relations étroites avec de grandes entreprises nationales et internationales. Deux exemples de travaux de chimie fondamentale du CEISAM trouvant des applications concrètes peuvent être résumés ainsi : des dispositifs médicaux dédiés à la reconstruction osseuse ou encore des matériaux moléculaires pour l'électronique et la photonique organiques.

Ces investissements accompagnent le développement de cette unité de recherche, qui se caractérise par une politique de recrutement résolument tournée vers des thèmes scientifiques stratégiques et originaux.

Le laboratoire compte aujourd'hui dans ses rangs plusieurs leaders d'envergure internationale et de jeunes scientifiques prometteurs, dont un est aujourd'hui porteur d'un projet du Conseil européen de la recherche (ERC). Cela démontre la bonne visibilité et l'attractivité du laboratoire CEISAM, sa capacité à promouvoir ses compétences dans des réseaux nationaux et internationaux, et présage d'une nouvelle montée en puissance de son potentiel de recherche dans un avenir proche.

Le CEISAM se distingue également par sa capacité à valoriser les compétences de recherche à travers les activités de formation, de culture scientifique et technique et de valorisation économique. Les locaux libérés par la construction du bâtiment CEISAM permettront à terme l'extension du laboratoire de planétologie (LPGN).

C. Appui aux pôles de compétitivité, aux dynamiques de filières et aux entreprises en mutation économique

Ce volet témoigne du soutien de l'Etat et de la Région :

- ✓ aux actions spécifiques des pôles et des filières ;
- ✓ au programme « Dinamic Entreprises » ;
- ✓ aux investissements structurants des plateformes

technologiques et conseil technologique aux entreprises ;

- ✓ à l'agriculture ;
- ✓ aux filières de la pêche et de l'aquaculture marine ;
- ✓ aux actions en faveur du tourisme et au droit aux vacances.

→ 222,477 M€ ont été contractualisés sur la période, dont 214,477 M€ par l'Etat et Région.

→ 88,2 % des engagements pris par l'Etat et la Région ont été programmés au 31/12/2013 (189,250 M€).

Le programme DINAMIC

Le programme DINAMIC propose aux entreprises des programmes de formation / action pour les aider à progresser dans les principaux domaines que sont la performance interne, le développement commercial et l'innovation.

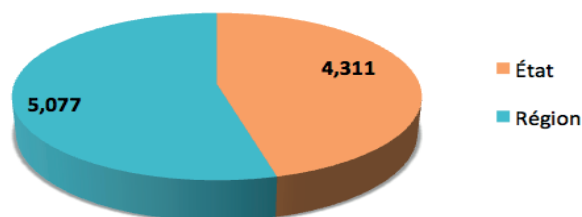
Conçu pour accompagner les PME, DINAMIC a évolué : en 2009 avec la mise en place de « DINAMIC relance » pour mieux prendre en compte la crise, en 2010 avec « DINAMIC collaboratif » destiné à favoriser les alliances d'entreprises. En 2012, DINAMIC est devenu accessible aux TPE et aux entreprises de secteurs comme le tourisme et le bâtiment. Les thématiques design, gestion des compétences, lean management, RSE et qualité ont été renforcées pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises.

Près de 1 000 entreprises ont été accompagnées sur la période pour une enveloppe totale de 10,7 M€, que ce soit pour améliorer leur performance interne, leur performance

commerciale ou leur innovation. Une étude réalisée par la Banque de France fin 2011 a démontré l'impact positif de ce programme pour le développement des entreprises. Les actions collectives ont permis de soutenir quatre pôles et une dizaine de clusters, permettant d'animer les principales filières régionales.

Parmi les entreprises impliquées dans ce programme, 80 % ont moins de 50 salariés et 471 collaborateurs d'entreprises bénéficient ou ont bénéficié d'un accompagnement de parcours.

Montant des engagements CPER au 31/12/2013 (en M€)



Technocampus Composites à Bouguenais

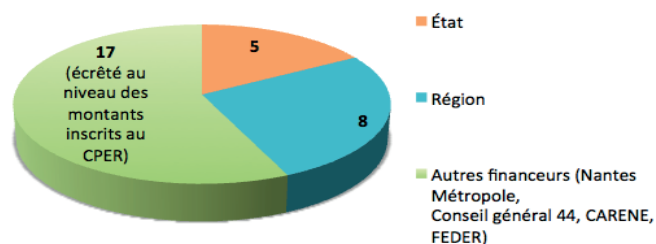
Maître d'ouvrage : Région des Pays de la Loire

Le Technocampus Composites, inauguré en 2009, est une plateforme de Recherche & Technologies dédiée à l'ensemble de la filière composite, de la conception à l'industrialisation de pièces, mise à la disposition des entreprises et des chercheurs. Les compétences et moyens proposés vont de la recherche et l'expertise à la formation, en passant par l'ingénierie de projet.

Le site accueille des laboratoires universitaires, des laboratoires industriels, un centre d'expertise du Centre technique des industries mécaniques (CETIM), plusieurs PME et ETI, des halles industrielles, les bureaux des pôles EMC2 et ID4Car et ceux de l'Institut de recherche technologique (IRT) Jules Verne. Au total, plus de 300 personnes y travaillent.

Grâce au Technocampus, au pôle de compétitivité EMC2 et à l'IRT Jules Verne, les Pays de la Loire s'affirment comme un pôle d'excellence de niveau européen sur les matériaux composites. Les leaders dans la mise en œuvre des matériaux composites que sont Airbus, DAHER Aéroforme, DCNS, SOTIRA et HEXCEL sont en première ligne pour utiliser les services du Technocampus.

Montant des engagements CPER au 31/12/2013 (en M€)



D. Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels

Les actions soutenues dans ce cadre ont visé à :

- ✓ renforcer l'offre d'information, de conseil et de formation professionnelle afin de sécuriser les parcours professionnels ;
- ✓ développer les compétences tout au long de la vie, en accompagnement des mutations économiques et des transitions professionnelles ;
- ✓ mieux articuler la formation et l'emploi.

→ **37,400 M€ ont été contractualisés sur la période par l'État et la Région.**

→ **87,9 % des engagements pris par l'État et la Région ont été programmés au 31/12/2013 (32,887 M€).**

Différentes actions structurantes ont été accompagnées, à titres d'exemples :

- ✓ le CARIF-OREF (Centre d'Animation, de Ressources et d'Information sur la Formation / Observatoire Régional Emploi Formation), comme structure de coopération entre l'État, la Région et les partenaires sociaux dans les domaines de l'emploi et de la formation ;
- ✓ l'ARACT (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), outil opérationnel d'expérimentation et de diffusion des bonnes pratiques en matière d'amélioration de la qualité de vie au travail et de développement des compétences ;
- ✓ le dispositif « compétences 2020 » ;
- ✓ l'observatoire régional des compétences industrielles ;
- ✓ le soutien aux licenciés économiques ;
- ✓ la charte tripartite de continuité professionnelle ;
- ✓ l'amélioration des équipements pédagogiques de l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes) ;
- ✓ ...

L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)

Les investissements réalisés par l'AFPA des Pays de la Loire ont essentiellement porté sur la modernisation des matériels et équipements pédagogiques, pour tous les campus. Au 31 décembre 2013, l'État et la Région ont engagé collectivement 7,382 M€.

AXE 2

Environnement et développement durable

Les caractéristiques physiques, économiques et humaines des Pays de la Loire ont justifié la mise en œuvre d'une action importante et déterminée en faveur de l'environnement et du développement durable.

Le CPER a permis de financer des programmes orientés sur la préservation de la biodiversité, l'eau, le climat et l'énergie. La Région, l'État, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ont agi de concert en faveur d'un développement soutenable respectant l'environnement.

A. Préservation de la biodiversité

Les milieux naturels présentent en Pays de la Loire une grande diversité avec la zone littorale, le bocage, les forêts, les pelouses, les landes et coteaux et surtout la forte présence de zones humides d'importance nationale et européenne (Parc interrégional du Marais Poitevin, Grand-Lieu...). Les Pays de la Loire constituent aussi un important carrefour de migration des oiseaux entre les axes de la Loire et du littoral.

La préservation mais également la valorisation de ces espaces étant conditionnées pour une très large part par l'existence de structures gestionnaires, les actions soutenues ont permis de conforter le réseau des espaces naturels déjà constitué par les Parcs naturels régionaux, les réserves naturelles nationales et régionales et les sites Natura 2000 y compris en mer.

→ **26,100 M€ ont été contractualisés sur la période par l'État et la Région.**

→ **99,4 % des engagements pris par l'État et la Région ont été programmés au 31/12/2013 (25,931 M€).**

Les Parcs naturels régionaux (PNR) et le Parc interrégional du Marais Poitevin

L'État est intervenu à hauteur de 1,600 M€ sur des actions de fonctionnement des PNR Brière et Loire-Anjou-Touraine, ainsi que sur l'animation de documents d'objectifs Natura 2000 réalisée par ceux-ci sur leur territoire, et la Région à hauteur de 18,200 M€, sur les volets fonctionnement et investissement des trois PNR Brière, Loire-Anjou-Touraine, Normandie-Maine et du Parc Interrégional du Marais Poitevin.

Parmi les actions les plus emblématiques, on trouve par exemple des aménagements visant à préserver les principaux gîtes à chiroptères (chauves-souris) sur le territoire du PNR Loire Anjou Touraine, une charte d'architecture et d'urbanisme « fascicule conseil » (PNR Brière) ou encore le développement du tourisme de nature sur la façade occidentale du marais poitevin.

B. Préservation de l'eau

La région des Pays de la Loire est intimement liée à l'eau : la Loire et les grands cours d'eau comme la Sarthe, la Mayenne, le Loir ou la Sèvre nantaise ne doivent pas faire oublier une multitude de rivières, petits fleuves côtiers et les zones humides dans leur diversité qui contribuent à la richesse des paysages et à la biodiversité régionale. Et pourtant, ce patrimoine reste dégradé : accès à l'eau de qualité, baisse de la biodiversité des cours d'eau, augmentation des assècs et du risque d'inondation...

Face à cette situation préoccupante et dès 2005, la Région des Pays de la Loire, l'État et l'AELB (Agence de l'Eau Loire Bretagne) ont mis en place une politique ambitieuse de reconquête de la ressource en eau et des milieux dans le cadre des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et des bassins versants : cela se traduit notamment par la mise en œuvre des Contrats Régionaux de Bassin Versant (CRBV), des contrats territoriaux multi thématiques, des contrats restauration entretien...

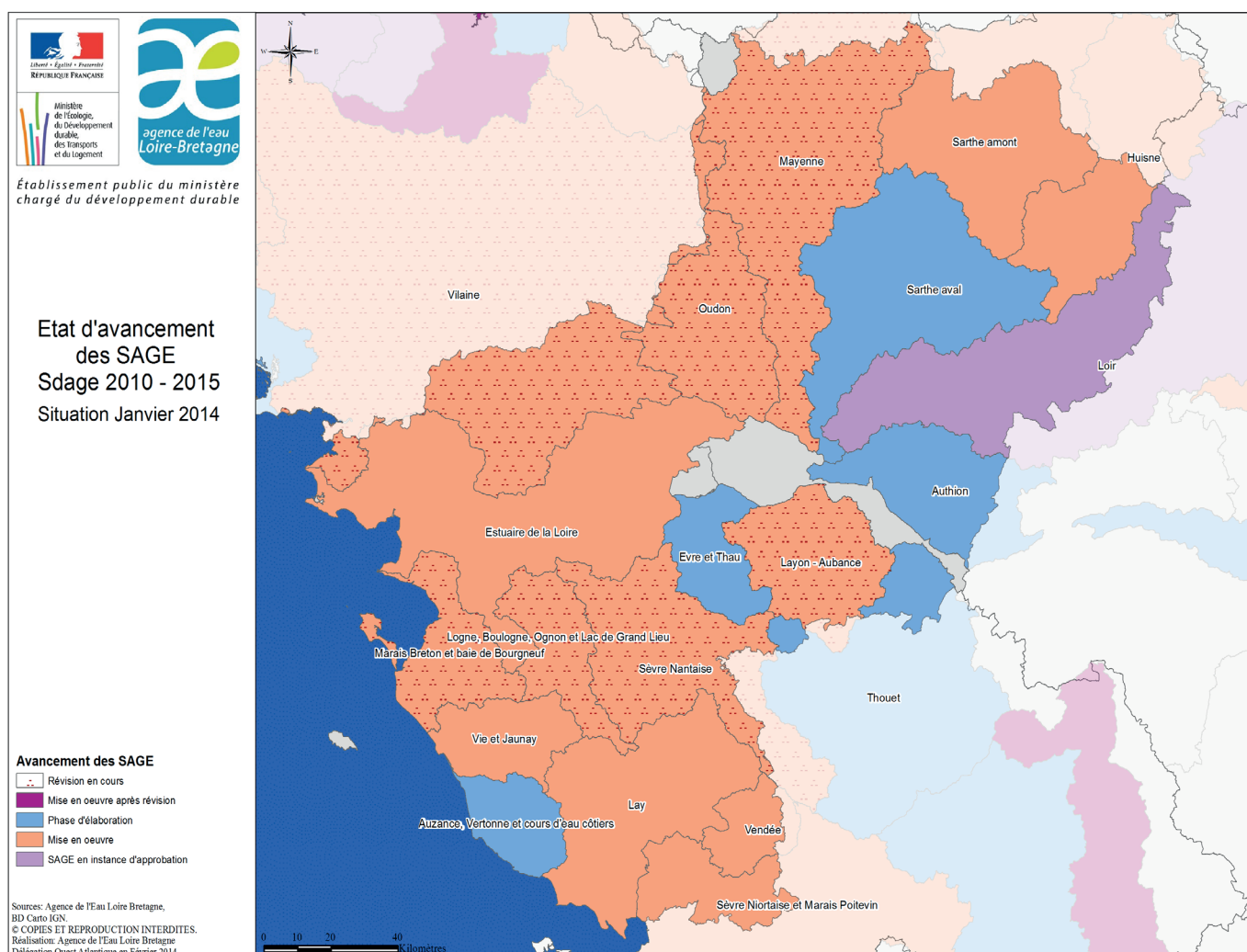
→ **46,483 M€ ont été contractualisés sur la période par l'État et la Région.**

→ **100 % des engagements pris par l'État et la Région ont été programmés au 31/12/2013 (46,435 M€).**

Les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et les CRBV (Contrats Régionaux de Bassin Versant)

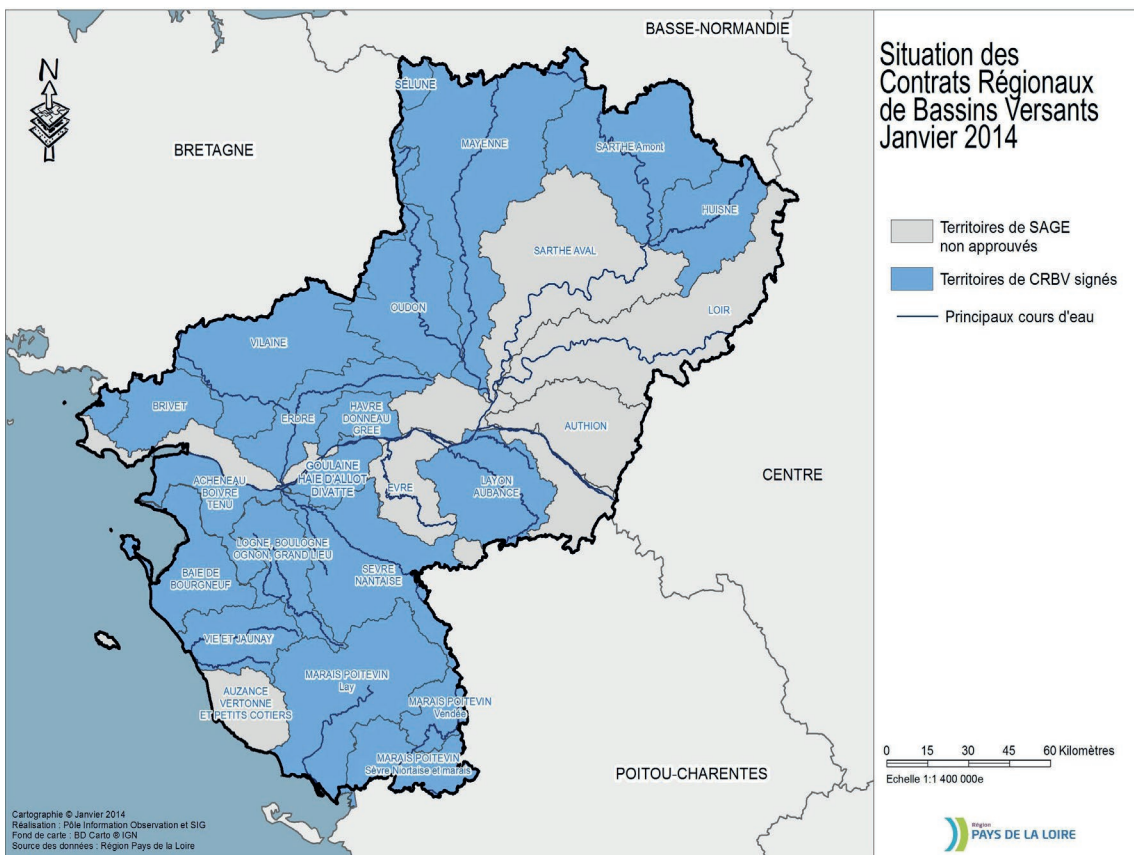
23,405 M€ programmés État-Région au 31/12/2013

La quasi-totalité des territoires (95 %) de la région des Pays de la Loire est couverte par des SAGE en cours ou approuvés. Les nombreuses actions engagées sur les SAGE depuis le début du CPER ont dépassé largement les prévisions d'engagement. Les actions financées concernent principalement des démarches d'animation, de suivi et de communication dans l'accompagnement des SAGE. Elles portent également sur des études techniques, juridiques, pour la mise au point des plans d'actions et de gestion durable (PAGD) et les règlements associés.



Source : Agence de l'Eau Loire Bretagne

Sur tous les SAGE approuvés, les programmes opérationnels sont déclinés en CRBV (Contrats Régionaux de Bassin Versant) qui intègrent à la fois les outils permettant la révision, le suivi et l'animation des SAGE mais également des actions en lien avec les enjeux prioritaires : réduction des pollutions par les pesticides, inventaires de zones humides, programme de restauration des réseaux de haies, restauration de milieux aquatiques, techniques alternatives au ruissellement... Tous les territoires disposant de SAGE approuvés ont désormais contractualisé avec la Région : le taux de couverture du dispositif est de 70 % du territoire régional.



C. Energie et éco-développement

La contribution à la lutte contre le changement climatique est à la fois une obligation partagée au regard des engagements internationaux de la France, un enjeu de développement économique et un facteur de valorisation du potentiel naturel et humain de la région.

L'action en faveur de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique constitue l'un des points d'appui essentiels d'une politique de développement durable qui doit être coordonnée avec les autres actions dans ce domaine, notamment celles du FEDER (Fonds européen de développement régional), du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et des autres collectivités territoriales de la région. L'expérience acquise autant que les volontés conjointes de l'État, de l'ADEME et de la Région ont conduit à considérer l'échelon régional comme le niveau pertinent d'organisation et de mobilisation de ces actions.

Leur intervention a porté sur : l'amélioration de la performance énergétique, le soutien aux énergies renouvelables et la mise en œuvre d'actions d'étude, d'évaluation, de communication.

→ 50,000 M€ ont été contractualisés sur la période par l'État et la Région.

→ 93,3 % des engagements pris par l'État et la Région ont été programmés au 31/12/2013 (46,644 M€).

Amélioration de la performance énergétique

18,805 M€ programmés État-Région au 31/12/2013

La performance énergétique était l'enjeu majeur du Grenelle de l'environnement. En Pays de la Loire, cela s'est notamment traduit, dans le cadre du CPER, par un accompagnement dans la réalisation d'audits thermiques, énergétiques et de travaux de rénovation, de construction d'équipements, que ce soit pour des collectivités et copropriétés ou des porteurs de projets privés, le suivi et l'évaluation de maisons BEPOS (bâtiment à énergie positive)...

A titre d'exemple, la Région a soutenu la construction d'un immeuble de 28 logements locatifs sociaux en Bâtiment Basse Consommation à Laval, à hauteur de 97 220 € (Médiane Habitat).

Située à l'ouest de l'Europe, la région des Pays de la Loire dépend pour son développement économique de la qualité de ses liaisons avec les centres de décision et de consommation européens. Son ouverture océanique lui offre des facilités d'échanges économiques à grande échelle par voie maritime.

Les réalisations pour l'amélioration des infrastructures ferroviaires et portuaires dans le présent CPER témoignent de la volonté commune de l'État et de la Région de renforcer l'accessibilité des Pays de la Loire.

A. Transport ferroviaire

La saturation des axes principaux et la dégradation de l'infrastructure de certaines lignes, dans un contexte de croissance forte des fréquentations TER, ont guidé le choix des opérations menées dans le cadre du CPER, notamment :

- ✓ **l'électrification de Nantes / La Roche-sur-Yon / Les Sables-d'Olonne** pour permettre de meilleures performances et notamment une desserte par TGV;
- ✓ **l'augmentation de la capacité de la gare de Nantes**, principal nœud ferroviaire régional soumis aux sollicitations croissantes sur les 5 branches de l'étoile ferroviaire, s'est traduite par l'opération de séparation des flux provenant du Sud de l'agglomération et l'aménagement du terminus technique de Clisson (mises en service en 2015) qui permettent notamment l'augmentation des dessertes par tram-train Nantes-Clisson ;
- ✓ **l'amélioration de l'axe Nantes-Angers**, en matière de signalisation, couplée à la rénovation de la voie assurée par RFF, a permis d'optimiser la capacité de cet axe majeur pour la région. Les études se poursuivent pour en améliorer la fiabilisation ;
- ✓ **les travaux d'interface tram-train à Nantes**, ayant permis l'élargissement du viaduc de La Jonelière ainsi que la mise en service des pôles d'échanges de Haluchère et de Babinière ;
- ✓ **les études préalables au débat public qui se tiendra en 2014 des liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire** ayant permis de mutualiser la réflexion relative à l'amélioration des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper avec celle d'une liaison nouvelle performante Nantes-Rennes, offrant ainsi à terme une accessibilité ferroviaire de l'ensemble du territoire Bretagne Pays de la Loire au futur aéroport du Grand Ouest.

→ **349,850 M€ ont été contractualisés sur la période, dont 196,145 M€ par l'État et la Région.**

→ **87,1 % des engagements pris par l'État et la Région ont été programmés au 31/12/2013 (170,767 M€).**

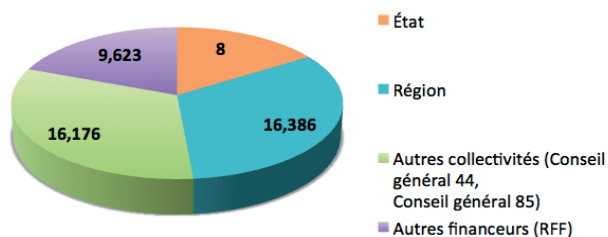
L'amélioration de la ligne ferroviaire Nantes / Sainte-Pazanne / Pornic / Saint Gilles Croix de Vie

Maître d'ouvrage : Réseau ferré de France

L'amélioration de la ligne ferroviaire a fait l'objet d'une première phase de travaux achevée en 2011, d'une part sur le tronçon commun Nantes – Sainte-Pazanne (30 kms), avec l'amélioration de la voie, et d'autre part sur l'ensemble des deux axes avec l'amélioration de la signalisation.

Les crédits mobilisés ont également permis de financer en anticipation de la suite du projet d'une part, les travaux d'urgence de Commequiers, et d'autre part les études d'avant-projet et projet de la 2ème phase.

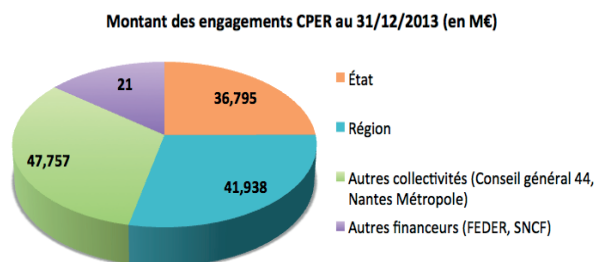
Montant des engagements CPER au 31/12/2013 (en M€)



La réouverture au trafic voyageurs de la ligne Nantes-Châteaubriant

Maître d'ouvrage : Réseau ferré de France

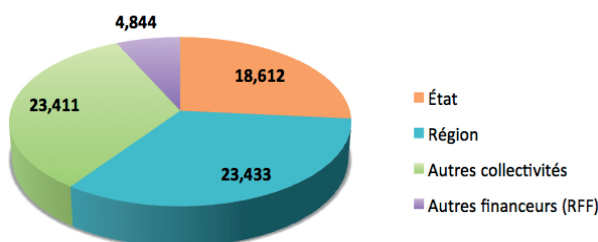
Cette opération emblématique du développement durable a permis la remise en service de la ligne fermée depuis 34 ans avec du matériel tram-train. Elle offre ainsi une alternative crédible à l'utilisation de la voiture pour les déplacements périurbains du nord de l'agglomération nantaise et une desserte ferroviaire de qualité de l'ensemble du corridor de la vallée de l'Erdre jusqu'à Châteaubriant.



La desserte a été mise en service le 28 février 2014 avec du matériel tram-train électrique adapté à l'environnement urbain. Le projet a donné lieu à la rénovation et à la création de gares et haltes ferroviaires le long de la ligne, il offre également des interfaces avec le réseau départemental LILA réorganisé en rabattement sur la ligne tram-train, ainsi qu'avec le réseau de tramway et de bus nantais.

Electrification de Nantes/La Roche sur Yon/Les Sables d'Olonne

Montant des engagements CPER au 31/12/2013 (en M€)



Maître d'ouvrage : Réseau ferré de France

La mise en service commerciale de l'opération a eu lieu le 14 décembre 2008.

B. Port de Nantes-Saint-Nazaire

Les opérations retenues au CPER ont permis au Grand Port Maritime d'accroître le trafic de vrac et de liquides, de valoriser le réseau ferré portuaire, d'augmenter la capacité d'accueil du terminal agro-alimentaire et d'allonger les quais du terminal à conteneur. L'ensemble des opérations soutenues s'inscrit dans

le projet stratégique du Grand Port au profit du développement économique de la zone industrialo-portuaire.

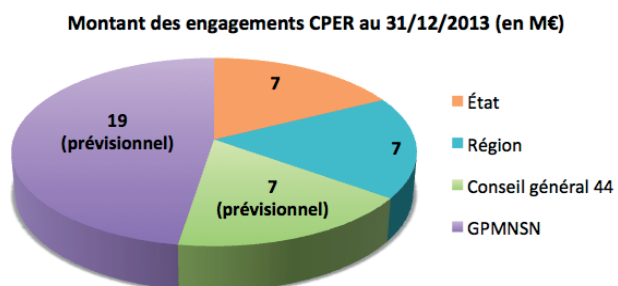
→ **52,700 M€ ont été contractualisés sur la période, dont 20,350 M€ par l'État et la Région.**

→ **98,7 % des engagements pris par l'État et la Région ont été programmés au 31/12/2013 (20,087 M€).**

L'extension du terminal à conteneurs

Maître d'ouvrage : Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

Le développement du trafic conteneurisé, réalisé avec des navires de plus grand tonnage et de plus grande longueur nécessite d'améliorer à court terme les conditions techniques d'accueil des grands navires porte-conteneurs (longueur de 300 à 350 m). De plus, la manutention des pièces d'éoliennes maritimes demande un plus grand linéaire de quais. Ce nouveau linéaire de 600 m permettra d'accueillir simultanément deux grands navires.



AXE 4

Développement territorial et cohésion sociale

Cet axe visait à renforcer l'attractivité régionale tout en préservant l'équilibre infrarégional existant.

Ainsi les objectifs stratégiques partagés, énoncés dans ce volet territorial du CPER, étaient triples :

- ✓ intervenir sur les investissements structurants, notamment sur ceux ayant un fort impact sur l'attractivité de la région vis-à-vis de l'extérieur ;
- ✓ répondre aux besoins des ligériens et renforcer la cohésion sociale par le maillage d'équipements et de services de proximité dans des domaines prioritaires tels que l'emploi, l'hébergement des personnes âgées et les services de santé ;
- ✓ soutenir les démarches de projets territoriaux et développer l'observation économique et sociale afin de pouvoir disposer d'outils de veille et d'aide à la décision.

A. Développement des fonctions métropolitaines et de l'attractivité des agglomérations

L'État et la Région se sont engagés à :

- ✓ soutenir la dimension européenne de la métropole Nantes-Saint-Nazaire ;
- ✓ développer l'attractivité de la métropole angevine ;

- ✓ consolider le pôle d'excellence sportive et économique de l'agglomération du Mans ;
- ✓ renforcer les autres agglomérations - Laval, Saumur, Cholet, Cap-Atlantique - et le pôle urbain de La Roche-sur-Yon ;
- ✓ soutenir l'ingénierie territoriale.

→ **103,410 M€ ont été contractualisés sur la période, dont 94,080 M€ par l'État et la Région.**

→ **95,8 % des engagements pris par l'État et la Région ont été programmés au 31/12/2013 (90,124 M€).**

L'Espace culturel des Jacobins au Mans

Maître d'ouvrage : Ville du Mans

L'ancien théâtre municipal du Mans ne permettait pas d'accueillir certaines grandes représentations, l'opéra ou l'art lyrique. Par ailleurs, l'offre en cinémas en centre-ville était insuffisante malgré l'ouverture récente d'un cinéma d'art et d'essais. Il en était de même pour les surfaces destinées aux expositions culturelles. Pour répondre à ces besoins essentiels pour une agglomération, la Ville du Mans a décidé de construire un équipement culturel à vocation métropolitaine au cœur de l'agglomération, Place des Jacobins, à l'emplacement de l'ancien Théâtre du Mans.

Le projet « Espace Culturel Jacobins » propose différentes composantes qui trouvent leur originalité et leur intérêt dans l'offre, sur un même site, d'activités culturelles multiples. Il regroupera ainsi trois composantes bien distinctes avec :

- un nouveau théâtre comprenant une salle de spectacles de 832 places avec espace scénique et fosse d'orchestre ainsi que d'autres équipements (foyer, loges, salle de répétition) ;
- un espace cinémas de 5 250 m² avec 11 salles (locations des murs par convention d'occupation du domaine public), comprenant un café littéraire (210 m²) et une galerie d'exposition (130 m²) ;
- des salles d'exposition et d'animation, dont un espace polyvalent de 330 m², une salle d'art contemporain de 320 m².

Au 31 décembre 2013, l'État et la Région ont engagé respectivement 1,7 M€ et 5,1 M€.

B. Attractivité des pôles intermédiaires et maillage d'équipements de proximité

Les soutiens apportés par l'État et la Région ont visé quatre champs d'actions :

✓ l'attractivité des pôles intermédiaires :

L'État a concentré ses actions sur huit pôles intermédiaires, villes de plus de 10 000 habitants, bien répartis sur les cinq départements des Pays de la Loire et qui constituent des pôles rayonnant sur le milieu rural environnant : Châteaubriant et Pornic en Loire-Atlantique, Mayenne et Château-Gontier en Mayenne, Sablé-sur-Sarthe et La Flèche en Sarthe, Les Sables d'Olonne et Fontenay-le-Comte en Vendée. Pour la Région, les moyens ont été ciblés sur les huit pôles cités ainsi que sur les trente-trois

villes intermédiaires identifiées par la Région en 2005, intégrés aux contrats territoriaux et mobilisant plus de 0,100 M€ de dotation régionale. Les projets correspondent à des zones d'activités et à des investissements publics structurants présentant un rayonnement intercommunal avec un impact sur l'attractivité des territoires, essentiellement des équipements de service de proximité (maisons de l'enfance, équipements sportifs et culturels, maisons de santé,...).

✓ le soutien à l'action des « Maisons de l'emploi » ;

✓ l'amélioration de l'hébergement des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées ;

✓ la mise en œuvre du projet régional de santé.

→ **81,787 M€ ont été contractualisés sur la période par l'État et la Région.**

→ **99,3 % des engagements pris par l'État et la Région ont été programmés au 31/12/2013 (81,237 M€).**

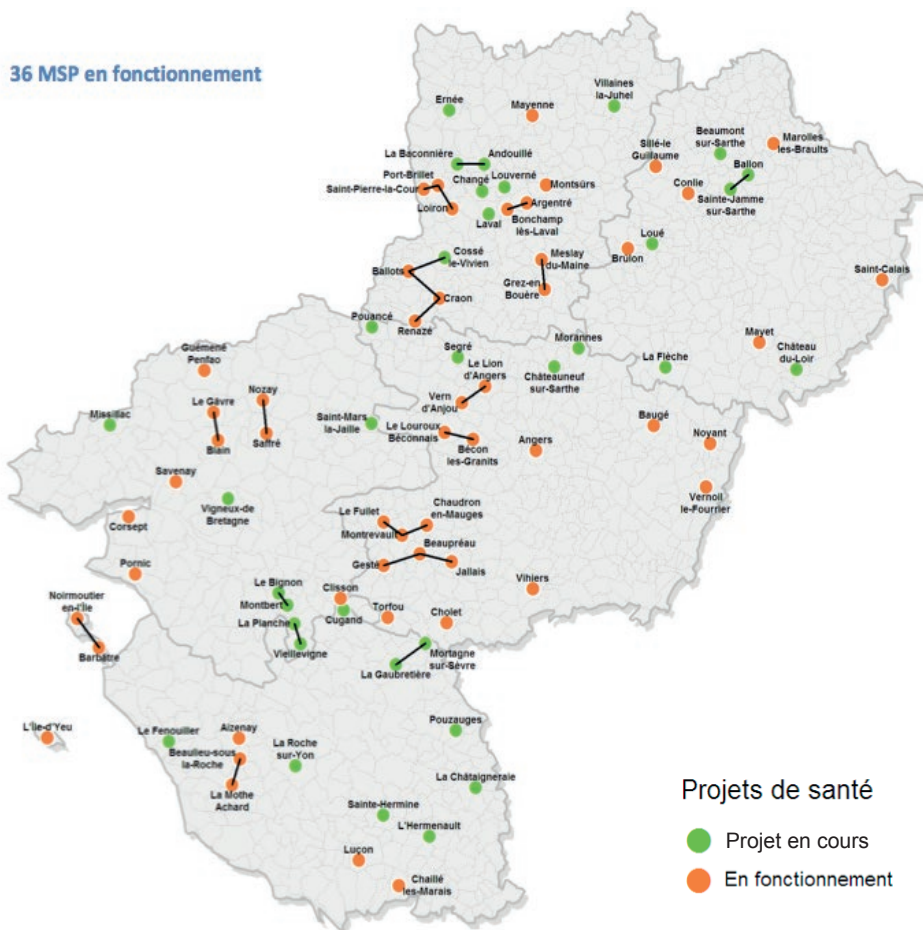
Les maisons de santé pluri-professionnelles

L'accès aux soins est aujourd'hui fragilisé par la disparition progressive des professionnels de santé sur certaines parties du territoire régional alors qu'il s'agit de faire face au vieillissement de la population et au développement des pathologies chroniques. Afin de maintenir des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire régional et d'inciter des jeunes à s'y installer, la Région et l'État soutiennent et accompagnent la création de maisons de santé pluri-professionnelles.

Celles-ci offrent aux professionnels de santé un cadre d'exercice regroupé permettant de rompre l'isolement et de mutualiser les moyens. Les maisons de santé permettent également aux professionnels des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux de mieux coordonner leurs actions et ainsi d'améliorer la prise en charge globale des patients et d'assurer la continuité des soins.

La Région a apporté un soutien financier à ce dispositif dans le cadre du CPER (3,864 M€). Le soutien apporté par l'État (Agence régionale de santé, Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, Dotation d'équipement des territoires ruraux) est hors CPER.

36 MSP en fonctionnement



Maisons de santé en Pays de la Loire au 31/12/2013

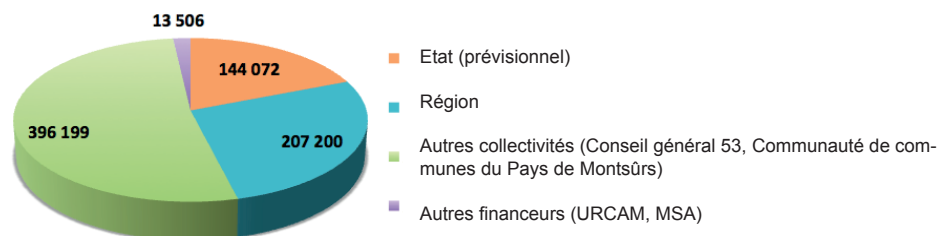
Source : ARS Pays de la Loire

Le projet « maison de santé à Montsûrs » en Mayenne

Avec 35 habitants au km² en moyenne, le Pays de Montsûrs est une communauté de communes rurale dont la population vieillit, ce qui entraîne une augmentation des besoins de santé de la population. Cette communauté de communes a été identifiée comme « zone à risque » par le Conseil régional qui a décidé de soutenir la construction d'une maison de santé.

Maître d'ouvrage : communauté de communes du Pays de Montsûrs (désormais au sein de la communauté de communes des Coëvrons)

Montant des engagements CPER au 31/12/2013
(en €)



La maison de la santé pluridisciplinaire regroupe cinq médecins généralistes, deux infirmières, un podologue, un chirurgien-dentiste, un masseur-kinésithérapeute. La structure est destinée à accueillir une salle de permanences ou consultations ponctuelles : assistance sociale, orthophonie, puériculture, diététique, médecine du travail, un espace repos- convivialité- formation pour les professionnels.

Ce bâtiment de 380 m² construit en remplacement de l'ancienne gendarmerie, est à proximité d'une pharmacie.

C. Accompagnement des projets de territoire spécifiques

✓ Le territoire concerné par la construction de l'aéroport Notre Dame-des-Landes

Le CPER accompagne l'implantation de l'aéroport du grand ouest par le soutien au territoire d'accueil et l'accompagnement des projets portés par les collectivités. Ainsi, le programme d'actions de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres a fait l'objet de soutiens de l'État, et de la Région au titre de sa politique de contrat territorial unique.

✓ Le Val-de-Loire

En complément de son classement au patrimoine mondial de l'Humanité, l'État et la Région ont souhaité soutenir l'attractivité culturelle et touristique de ce territoire au travers de quatre opérations : la poursuite de la restauration de l'abbaye royale de Fontevraud et du château de Saumur, la rénovation de l'église Saint Pierre à Saumur, ainsi que le développement de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation IFCE (ex Ecole nationale d'équitation ENE de Saumur).

✓ L'île d'Yeu

Territoire spécifique marqué par son insularité la plus éloignée de la côte et par la richesse de son patrimoine naturel et culturel, l'île d'Yeu bénéficie d'un soutien spécifique de l'État (1,2 M€), de la Région (2,957 M€) et du Département de la Vendée (1,2 M€).

→ **38,707 M€ ont été contractualisés sur la période, dont 29,627 M€ par l'État et la Région.**

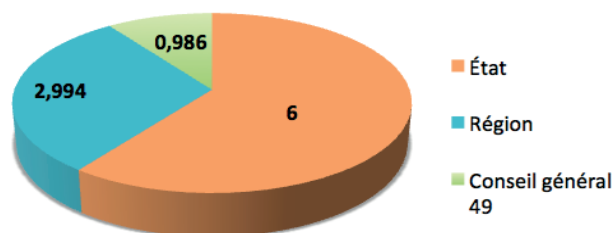
→ **80,2 % des engagements pris par l'État et la Région ont été programmés au 31/12/2013 (23,764 M€).**

Poursuite de la restauration de l'Abbaye royale de Fontevraud

Le projet de restauration vise à favoriser la mise en valeur de l'abbaye en permettant de prolonger le circuit de visite et en ouvrant de nouveaux espaces au public, dans le cadre du projet culturel « Abbaye de Fontevraud, jardin des cultures du monde ».

Maître d'ouvrage : État

Montant des engagements CPER au 31/12/2013
(en M€)



Ont ainsi successivement été menés : les travaux de restauration de la Chapelle Saint-Benoît (2008), des façades et des toitures des bâtiments du cloître des Infirmeries (2009 et 2010), les études de faisabilité architecturale du prieuré de la Madeleine et les travaux de restauration des façades et toitures des bâtiments de la Cour d'Honneur (2012), ainsi que ceux des façades sur cour du bâtiment de l'administration (2013). Tous les travaux prévus seront terminés avant fin 2015.

Raccordement en très haut débit de l'île d'Yeu

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte Gigalis

Au travers de diverses études ou expérimentations, la Région soutient la réflexion sur l'intérêt d'une connexion en fibre optique de l'île d'Yeu avec le continent dans le cadre du livre blanc « île d'Yeu 2030 ». Les besoins sont nombreux :

- la santé et la télémédecine ;
- les besoins futurs liés à l'arrivée de la 4G, notamment pour tous les touristes et résidents utilisateurs de smartphones et de tablettes ;
- écomobilité, compteurs électriques...

Une étude technique a été menée durant l'année 2013 afin de définir notamment le parcours optimal et les caractéristiques précises du câble à commander. La pose du câble est prévue pour septembre 2014.

La Région a prévu d'engager 1,757 M€ : fin 2013, 145 570 € sont d'ores et déjà engagés.

D. Création d'un portail d'information géographique commun des acteurs publics des Pays de la Loire (GEOPAL)



L'information géographique traverse de nombreux métiers et constitue un outil précieux pour observer, analyser et décider.

Dans ce contexte, l'État et la Région ont mis en place le programme GEOPAL avec pour objectifs de :

- ✓ mutualiser l'acquisition de données géographiques, en particulier les référentiels géographiques, générant ainsi des économies d'échelle ;
- ✓ garantir l'interopérabilité des systèmes d'information préconisée au niveau national et européen ;
- ✓ développer les compétences des acteurs publics ligériens.

→ **6 M€ ont été contractualisés sur la période par l'État et la Région.**

→ **77,8 % des engagements pris par l'État et la Région ont été programmés au 31/12/2013 (4,671 M€).**

80 % de ces crédits ont été consacrés à l'acquisition de données d'informations géographiques.

1 500 données sont mises à disposition des quelques 200 adhérents et 200 téléchargements sont réalisés en moyenne tous les mois.

E. Pilotage de l'observation régionale

Plusieurs observatoires sont cofinancés par l'État et la Région en prolongement du contrat antérieur. C'est le cas, notamment, de Syn@pse, observatoire de la société de l'information et de l'observatoire des mutations économiques.

L'objectif poursuivi consiste à mieux organiser et à renforcer le pilotage de ces observatoires régionaux :

- ✓ en favorisant une meilleure coordination entre les différents champs d'observation et les services contributeurs et en mutualisant les outils d'observation et de communication ;
- ✓ en engageant des études ou des travaux de prospective sur des thèmes à caractère transversal nécessitant les compétences de plusieurs observatoires (vieillesse des actifs et de la population, mutations économiques et appareil productif régional, innovation, services à la personne...).

→ **5,600 M€ ont été contractualisés sur la période par l'État et la Région.**

→ **70,9 % des engagements pris par l'État et Région ont été programmés au 31/12/2013 (3,968 M€).**



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
Secrétariat général pour les affaires régionales
8, rue de Châteaubriand - Téléphone 02 41 20 20 20 -
Télécopie 02 40 47 66 66
Adresse postale : 6, quai Ceineray BP 33515 - 44035 Nantes cedex 1
<http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr>

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE
44966 Nantes cedex 9
Téléphone 02 28 20 50 00 - Télécopie 02 28 20 50 05
<http://www.paysdelaloire.fr>

ISSN en cours